

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

**L'an deux mil VINGT TROIS**

**Le 19 Janvier à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 Janvier 2023

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, Mme DUJELET Isabelle (remplacée par M VAGINAY Laurent), Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean Luc, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, M BUTAUD Jean Charles pouvoir à M CHIGNIER Bernard, M LOMBARD Jean Marc pouvoir à M VALORGE René, Mme VAGINAY Hélène à M DUBUIS Pascal.

Election d'un secrétaire de séance : M CHIGNIER Bernard, (Belleroche)

**N°2023/N°005**

**OBJET : CONTRAT DE PROJET POUR LA PREVENTION AU SERVICE  
DECHETS MENAGERS**

Pascal DUBUIS, Vice-président en charge des Ressources Humaines, rappelle au Conseil Communautaire qu'en janvier 2022 la création d'un poste Volontaire Territorial en Administration au service déchets ménagers était validé, sous forme de contrat de projet de 12 mois à temps complet.

Parallèlement un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023 -2028 a été validé.

Le contrat de projet a été créé par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, elle ne donne pas de définition précise du mot projet. On peut définir le projet comme un ensemble d'activités coordonnées visant à promouvoir un objectif précis sur une période de temps définie, c'est-à-dire qu'il se terminera à une date donnée correspondant à sa fin. Le projet sera donc une opération ou une réalisation ponctuelle, unique, à durée déterminée et n'ayant pas vocation à se substituer à un emploi permanent de la collectivité publique.

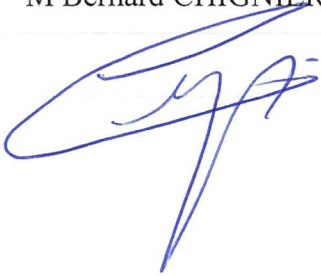
Afin de permettre la mise en œuvre de PLPDMA sur une première tranche de 3 ans il est proposé d'ouvrir un poste en contrat de projet comme suit :

Grades correspondant à l'emploi non permanent créé	Temps de travail défini et durée	Projet et missions
Catégorie C filière administrative ou technique	Temps complet – 3 ans à compter du 21 mars 2023 – possibilité de renouvellement dans le cadre réglementaire	Mise en œuvre du PLPDMA sur la période 2023-2026 – animation et prévention déchets

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide la création d'un contrat de projet prévention déchets pour 3 ans comme défini ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Représentant de la commune De Belleruche  
M Bernard CHIGNIER



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230119-N2023-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2023